



Extrait de délibérations n° 020/CCCO/2016

**OBJET : Approbation de l'organigramme des services**

L'an deux mille seize, le 25 juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation envoyée le 13 juillet 2016, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président,

**Membres en exercice : 38**

**Étaient présents (21) :** M. ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. ATTOUMANI Harouna, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, , M. HAROUNA Zaidani, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. MADI Said, Mme MADI ASSANI Binti, M. ANTOINE Ibrahim Salam, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, M. MROIVILI Mohamed Moindjie, Mme CHANFI Dahabia, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ALI Fatima (ancien vocable SAINDOU MDOIHOMA Fatima),

**Étaient représentées (6) :**

- Mme BAMANA Anchya donne procuration à M. HAROUNA Zaïdani ;
- M. KAMARDINE Mansour donne procuration à M. MATTOIR Abdullah ;
- Mme MASSIALA Sadanati donne procuration à Mme CHANFI Dahabia ;
- M. ABDALLAH Saïd donne procuration à M. YOUSOUFOU Soulaïmana ;
- M. MIKIDADI Madihali donne procuration à M. ABDOU Mikidachi ;
- Mme MROIVILI Amina Moilim donne procuration à M. IBRAHIMA SAID Maanrifa.

**Étaient absents (11) :** Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme MAHAMOUDOU Laouia, , M. SAID Mohamed Barrabe, Mme AHMED Fatima, M. AHMED-COMBO Ali, Mme SAINDOU Dhoirifia, Mme HOULAME Aida, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMIDOU Mohamed Ali, Mme BACAR Inchaty Soilihi, et Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila Laïla.

**Monsieur MADI Saïd** a été désigné comme secrétaire de séance.

Le président expose que l'année 2016 est une année d'installation et d'organisation des services pour la Communauté de Communes du Centre-Ouest.

Ainsi, après la mise à disposition des agents et des moyens communaux, le choix du siège à la Communauté, il convient de se doter d'un organigramme de services opérationnels conforme aux ambitions de la Communauté et aux compétences transférées à la Communauté ;

Il explique également que cette organisation doit monter en charge progressivement d'année en année. La priorité est donnée au dispositif de mise à disposition à temps

partiel dans un premier temps pour les ressources humaines disponibles en interne ;  
ensuite, plus tard, la Communauté recrutera du personnel pour les compétences non  
disponibles en interne ;

Le projet d'organigramme étant exposé, expliqué et débattu à l'assemblée,

**Le Conseil communautaire approuve, par 25 voix « pour », 1 voix « contre » et 1  
abstention, le projet d'organigramme proposé et annexé à la présente  
délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les conseillers communautaires ont tous signé sur le registre  
des délibérations,

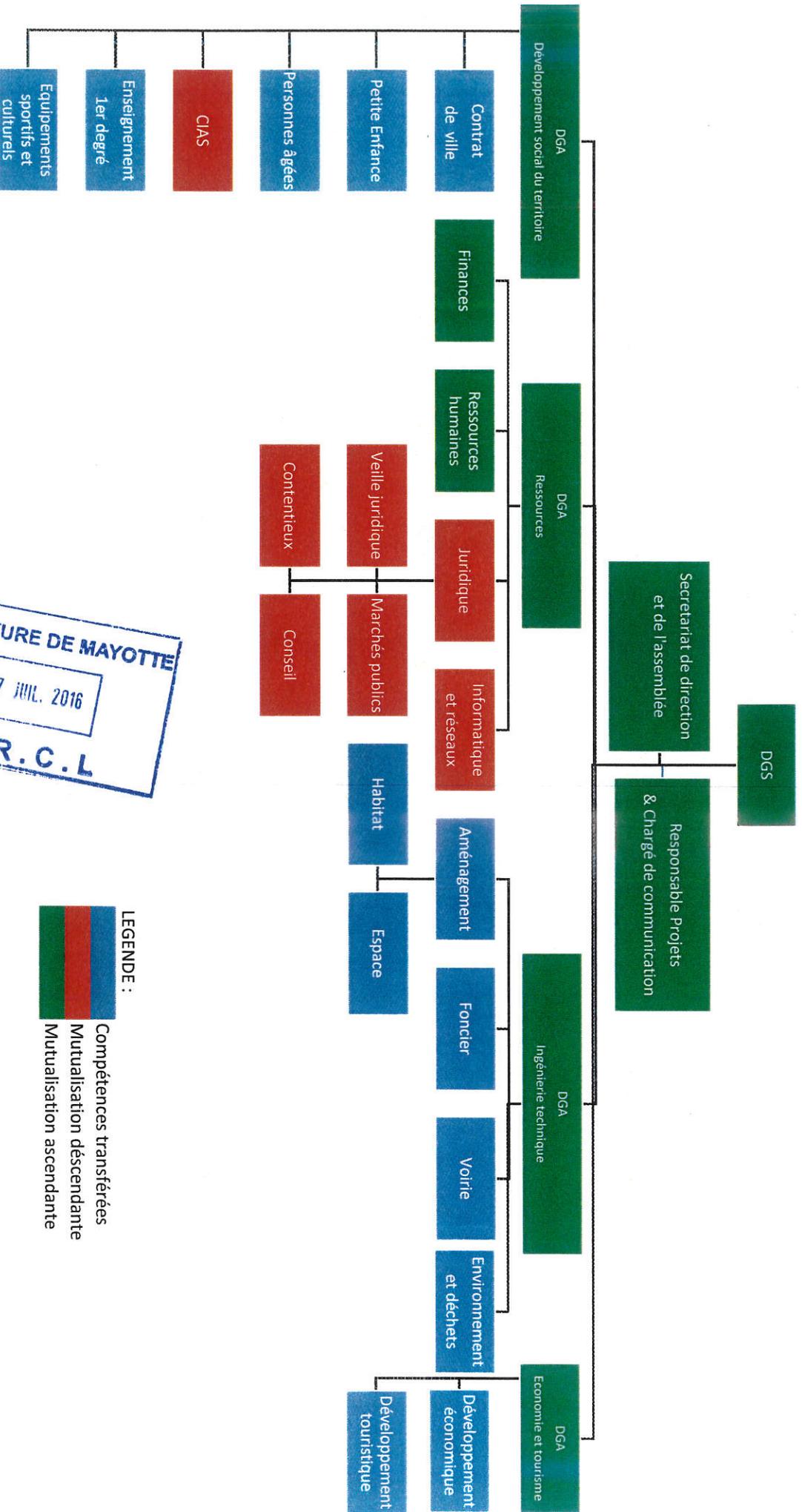
Pour extrait conforme,

A TSINGONI, Le 25/07/2016

Le Président,



ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA C.C.C.O



PREFECTURE DE MAYOTTE  
 REÇU LE 27 JUIL. 2016  
 D.R.C.L

LEGENDE :  
 Compétences transférées  
 Mutualisation descendante  
 Mutualisation ascendante